

Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville Province de Québec

Avis public

Avis de motion – Règlement 2017-13 abrogeant le Règlement 2017-11 qui détermine le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité

Avis de motion est donné par le conseiller Éric Delage qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption le Règlement 2017-13 qui abroge le Règlement 2017-11 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville, Ce 19e jour du mois d'avril 2017

Sylvie Chaput

Directrice générale et secrétaire-trésorière